



Déclaration liminaire CTPD du 17/11/2008

Monsieur le Président,

Les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** fidèles et loyaux envers tous leurs mandants, dont vous faites partie, tiennent à vous signaler que le CTPD de ce jour a pour eux un goût amer.

Dès la réunion dite « exceptionnelle » imposée début juillet par le **Directeur Général** des Finances Publiques et convoquée par vous même et votre pendant de la Trésorerie pour le 4 juillet avec l'ensemble des représentants des **CTPD** de l'ex DGCP et l'ex DGI, **Nous** avons, **les représentants des personnels du SNADGI-CGT 43**, une dernière fois, exigé la tenue d'un **réel CTPD** pour nous asseoir à la même table que **Vous**, loyaux représentants de l'Administration. Cela aurait permis de dialoguer du **projet** sur les modalités de mise en œuvre de sa réforme ainsi que du calendrier de développement des **Services des Impôts des Particuliers (SIP)** et autres **Guichets Fiscaux Unifiés (GFU)** en pays altiligérien.

Après consultation du **TPG** de l'époque votre réponse avait été positive et nous avait permis de nous asseoir. Quelques jours après vous nous invitiez pour ce **CTPD** le 5 septembre.

Malheureusement fin Août, vous nous annonciez que « la **Centrale** », vous demandait de manger votre chapeau et d'annuler purement et simplement cette convocation en proposant plutôt une autre réunion, labellisée « informelle », donc n'ayant aucune valeur officielle.

Pleinement responsables et coupables de tous nos actes nous avons décidé de venir à cette pseudo concertation, non pas pour participer à une nouvelle pantomime, mais bien pour en dénoncer les conditions de sa tenue. Après avoir lu une déclaration en préambule, nous vous avons démontré le mépris de l'Administration face aux représentants des personnels. Au plan local, vous relayez loyalement cette attitude, en défendant sans état d'âme, la casse de nos outils de travail, la casse programmée de nos missions, la dégradation continue de nos conditions de travail, les suppressions toujours plus nombreuses de nos emplois et cerise sur le gâteau **vous envisagez même d'aller faire la propagande de la scélérate loi sur la mobilité dans la Fonction Publique** au travers de la RGPP. Pour rappel cette loi doit permettre, entre autre, de faire voler en éclat nos statuts et par là même de permettre, la mise en chômage sans rémunération d'un fonctionnaire ayant perdu son poste, la mise en place d'agences dites de « service public » managées et constituées de **personnels de droit privé**, **l'élargissement de l'emploi de contractuels ou l'appel à l'intérim ! !**

Depuis le discours sur la **RGPP** de notre président, le 4 Avril dernier, la très grande majorité des fonctionnaires de tous bords et de tous grades s'inquiètent de cette dérive. Même parmi nos plus haut responsables, sensibilisés à la chose de diverses manières, les dents grincent et beaucoup ont du vague à l'âme... Ils ont, eux aussi, pour la plupart un certain bon sens.

La détermination des représentants des personnels de tous les horizons a permis de sensibiliser les citoyens et les élus. **Cette loi anti fonctionnaires et anti services publics** qui devait être votée à l'Assemblée Nationale début Juin a été d'abord renvoyée à fin juin, puis à fin octobre et aux dernières nouvelles, elle est programmée **au plus tôt pour janvier ou février 2009** (calendrier Assemblée Nationale du 20 octobre). Le 17 octobre, ici en Haute-Loire, le **Conseil Général**, pourtant largement acquis au gouvernement actuel, a produit deux vœux pour le maintien intégral des services publics de proximité (La Poste, SNCF....).

Pour ceux qui sont encore sceptiques, concernant les ambitions gouvernementales en matière de gestion des finances publiques et des ressources humaines dans la fonction publique, la lecture du

rapport du député Georges TRON, dans le cadre du projet de loi de Finances 2009, déposé le 16/10/2008, est édifiant.

Venons en au sujet principal, la mise en place du **SIP** de Brioude. Il nous réunit aujourd'hui au sein d'un **comité paritaire réglementaire** et non d'une réunion d'information labellisée informelle, voire d'un CTPD informel!!!! sorti tout droit du chapeau d'un prestidigitateur national qui fait, à notre goût, un peu trop d'é mules.

Déjà, après avoir dénoncé la pseudo concertation locale ci-dessus, vos dévoués serviteurs ci-devant présents, dénoncent les promesses non tenues auprès de **NOS** élus nationaux. En effet suite à la remontée de tous les projets locaux, la DG a convié à un groupe de travail les OS nationales. Elle devait présenter les projets locaux avalisés par ses soins pour la période **2009-2011**. **Reniant, sans état d'âme elle aussi** ses promesses, elle n'a présenté que l'année 2009. **Le SNADGI-CGT a dénoncé clairement cette situation en préambule.**

Dans ce contexte, les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43, tiennent, aussi, à vous rappeler** la note et ses annexes de la **Direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel (DPAEP)** du 25 janvier 2007 qui stipule la légitimité et l'importance d'appeler l'attention des diverses directions au travers du **Président des CTPD et du Président du CHS-DI sur la nécessité d'associer les acteurs le plus en amont possible**, afin que les remarques des uns ou des autres puissent réellement être prises en compte dans l'élaboration d'un projet. Dans la foulée les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** ont insisté pour qu'une **commission de suivi** puisse régulièrement ou ponctuellement faire des visites de chantier à la demande d'un de ses membres ou d'un agent et ce dès le début des travaux qui devraient toujours être connus officiellement de tous. Votre prédécesseur l'a **sagement** accepté et vous même avez émis une réponse très positive.

Nous serons aussi très attentifs à l'application de cette note de la **DPAEP** qui précise le lien étroit entre les CHS-DI et les CTPD.

A signaler dans ce contexte qui voudrait donner l'impression d'un dialogue riche, voire d'une concertation active, l'**attention appelée** par l'Union Européenne au gouvernement français pour qu'il transcrive en pratique les nouvelles normes européennes en matière de conditions de travail. C'est pourquoi en **Mars 2008** un rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail a été remis à Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Un autre sujet pose problème ici, comme sur tout le territoire d'ailleurs. C'est la mise en place du **rapprochement CDI/CDIF**. Contrairement à vos affirmations, et même lorsque vous passer tranquillement dans ce nouveau service au Puy en Velay, où vous dites ne pas sentir le vent de panique. Pourtant, ne vous en déplaît, Monsieur le Président, les conditions de travail des agents, la qualité des missions sont pour le moins dégradées. Cette constatation évidente appelle de notre part un grand étonnement. En effet il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir, mais enfin Monsieur le Président, jusqu'à quand notre directeur fera-t-il preuve d'autisme face à cette réalité ? Que dire de sa position bornée sur la **mise en place de CDI/CDIF** sur le site d'Yssingaux sans en avoir les moyens professionnels pour en assurer la qualité. Cela, alors que le DG, lui même, en juillet lui donnait la possibilité de suspendre ce véritable passage en force.

Nous affirmons, clairement, qu'on ne peut se targuer d'être le chantre du dialogue social si dans le même temps on ignore les réalités du terrain. Les paroles, voire quelques écrits, ne suffisent pas à justifier cet état. La réalité est simple, **depuis votre arrivée**, sous couvert d'un discours d'ouverture, **vous imposez sans état d'âme** des réformes parfois même pas obligatoires, exemple votre gestion du transfert des relances des déclarations de successions de la FI au pôle Enregistrement ou votre obstination sur le point évoqué ci avant.

Nous, représentants des personnels du SNADGI-CGT 43 demandons la suspension du rapprochement CDI/CDIF sur le site d'Yssingaux tant que les moyens professionnels ne seront pas réunis. Nous demandons a minima, d'autre part, comme à votre prédécesseur, la **mise**

en place d'un secteur foncier propre au sein des HDI. En effet, si le **SNADGI-CGT** s'est opposé clairement à ce rapprochement, il a démontré que la façon la plus réaliste et rationnelle de rapprocher ces deux missions était **l'option C**, c'est à dire un secteur foncier au sein même du CDI. Nous vous rappelons, une fois de plus, l'épisode de la TP à la DSF 43. Alors qu'une cellule TP donnait pleinement satisfaction au CDI du Puy en Velay, le **rapprochement imposé CDI/RECETTE** obligeait tous les agents à tout faire au sein des **IFU**. Dès le départ les représentants des personnels du **SNADGI-CGT 43** ont dénoncé ce discours officiel qui clamait « **tous compétents et tous polyvalents** », voir les PV de CTPD. Devant la déroute générale et évidente de cette option irréaliste, la DG a reconnu qu'il fallait des spécialistes de TP pour assurer une mission de qualité. Cerise sur le gâteau, en local cette orientation a été appliquée stricto dès ce printemps 2008, une cellule labellisée TP, concentre à nouveau les spécialistes de la chose. Nous constatons, une fois de plus, que le ridicule ne tue pas, mais il faudrait faire preuve d'un peu plus de professionnalisme pour ne pas dire de responsabilité, au moins autant que les spécialistes de chaque mission. L'autisme, même carriériste, n'est pas une fatalité et là aussi **la notion de mérite** qui vous est chère, **devrait être appliquée sans état d'âme**. Evidemment les principaux responsables et coupables de ces grossières erreurs ne sont plus là pour en répondre. A ce **propos nous dénonçons fermement la méthode de management de la DG, concernant les principaux responsables départementaux**, qui provient de l'armée et qui consiste à les faire tourner le plus rapidement possible, de telle façon qu'ils soient rarement confrontés aux conséquences des organisations qu'ils ont mis en place. C'est regrettable et devrait être abandonnée. Chaque responsable devrait assumer jusqu'au bout toutes ses décisions et en répondre....

Pour finir, Monsieur le Président, nous ne revendiquons pas que cette nouvelle déclaration vous enchante, elle n'a comme ambition que de préciser nos positions sur des sujets de fond qui nous touchent tous. Le projet de **loi sur la mobilité** dans la Fonction Publique que vous défendez loyalement, les restructurations sans réelle concertation, voire autoritairement et dans de très mauvaises conditions pour les agents et la qualité de nos missions de service public méritent réellement des engagements forts des principaux défenseurs des valeurs républicaines face aux fossoyeurs, sans états d'âme, de ses mêmes valeurs.

Une interrogation tout de même, le **projet de loi de finances 2009** prévoit pour les principaux serviteurs de l'Etat des primes pouvant aller jusqu'à 14 400 € pour les plus méritants. Déjà, et vous le savez très bien, nombres de ces derniers jusqu'aux principaux responsables locaux ont obtenu, en 2004, un abondement conséquent, allant de 40 points/mois NBI à 120, par décret et avec effet rétroactif. Cela pour récompenser leur grand mérite dans la mise en place des restructurations et des nouveaux modes de managements dits « au mérite ». Cette réalité choque un très grand nombre d'agents.

L'article 10 envisage aussi de permettre à tout salarié de pouvoir travailler jusqu'à 70 ans (65 ans pour certains fonctionnaires). Cela démontre clairement la volonté de reconnaître tous les mérites de chacun et de permettre dans le même temps de travailler plus pour gagner plus.....

Le dernier CTPD qui avait pour thème central les **conditions de travail et le bien être professionnel** vous a permis, au travers d'une enquête nationale sur ce sujet, d'être sensibilisé aux réalités locales.

Entre autre, deux questions sur la discrimination dans le travail et sur le harcèlement professionnel vous ont interpellé par leur pourcentage élevé **17%**. Vous avez raison et il est urgent de reconnaître enfin l'implication de la majorité de vos collaborateurs et ce au delà des simples indicateurs ou de leur propension à faire bonne figure. Soyez enfin conscient de l'inutilité et de la dangerosité pour la santé physique ou morale d'une pression trop souvent pratiquée, de diverses manières, pour forcer certains de vos agents.

Soyez sûr, Monsieur le Président, que le **SNADGI-CGT 43**, comme il l'a fait dernièrement, ne laissera pas faire.

(De 2006 à 2009 moins 6 000 emplois à la DGFIP, source rapport Tron du 16/10/2008)